

HENRI-P. HOFFER

*Vice-président de la Commission Romande
des Internés.*

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

M. Henri P. Hoffer, vice-président de la Commission romande des internés a effectué, de février à novembre 1918, huit tournées de conférences dans les centres d'internés français, anglais et belges en Suisse. Il a consigné les observations faites par lui à cette occasion dans des rapports restés inédits, dont la documentation et la précision ont été appréciées aussi bien à l'Agence internationale des prisonniers de guerre qu'au Service de l'internement à Berne.

La Convention de Genève, révisée le 6 juillet 1906 et revêtue de la signature des plénipotentiaires de 39 Etats, portait en elle les germes de l'œuvre dont nous allons parler. En effet, à l'art. 2, il est dit que les belligérants auront la faculté :

« de renvoyer dans leur pays, après les avoir mis en état
« d'être transportés ou après guérison, les blessés ou malades
« qu'ils ne voudront pas garder prisonniers,

« de remettre à un Etat neutre, du consentement de celui-ci,
« des blessés ou malades de la partie adverse, à la charge de
« l'Etat neutre de les interner jusqu'à la fin des hostilités ».

Le premier de ces alinéas permit ¹ au Conseil fédéral à Berne,

¹ Dans son beau livre sur *l'Internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés*, (Genève, Bâle, Lyon, Georg & C^{ie}, 1917. In-8, 426 p.), M. le major Edouard Favre ne fait pas état de la Convention de Genève de 1906, et dans son introduction historique ne remonte pas plus haut qu'aux mois de septembre et octobre 1913, dates auxquelles auraient été publiés des articles dans un journal de Berne sur la question d'une hospitalisation internationale en Suisse. Nous ne pouvons croire que les pourparlers officiels, sur lesquels au surplus nous sommes insuffisamment renseignés, aient été engagés sans que le texte si formel de la Convention de 1906 ait été invoqué. Voy. *Bulletin International*, T. XLVI, 1915, p. 65.

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

sollicité par le Comité International de la Croix-Rouge, de présenter, à la fin d'octobre 1914, aux Gouvernements allemand et français une demande pour l'échange par la Suisse des prisonniers gravement blessés de ces deux puissances ¹. Cette requête fut favorablement accueillie. Malheureusement certaines difficultés de détail furent soulevées, et ce n'est que sur les instances du Saint-Siège, formulées au commencement de 1915 dans des termes analogues, que le premier échange put avoir lieu en février 1915. De mars 1915 à novembre 1916, 2,343 Allemands et 8,668 Français grands blessés sont, grâce à ce nouvel arrangement, rentrés dans leur patrie en passant par la Suisse.

Cette œuvre charitable répondait entièrement à l'attente et au désir de ses initiateurs, et bientôt après, le second paragraphe de l'art. 2 cité ci-dessus, trouvait lui aussi son application.

Le 28 janvier 1915, M. Gustave Ador, président du Comité International de la Croix-Rouge, lors d'une entrevue à Paris, posa la question de l'internement à M. Millerand, ministre de la Guerre ². Le 4 février 1915, à son retour, il soumettait un plan à M. Hoffmann, chef du Département Politique suisse, tout en lui faisant part de certaines objections du Gouvernement français. Grâce au bon vouloir du Conseil fédéral, qui se mit entièrement à la disposition des pays belligérants pour transmettre leurs mutuels désirs, une entente fut possible. Elle fut grandement facilitée par les efforts du Saint-Siège qui demanda aussi, dès ce moment, une extension des catégories prévues dans l'internement projeté. Le projet du Saint-Père contribua à donner à l'internement sa forme définitive. En décembre 1915 fut conclu un accord entre les trois pays (Suisse, France et Allemagne), sur la base du système des catégories, des commissions médicales neutres devant, de part et d'autre, visiter les camps de prisonniers et désigner les « internables ».

¹ Voy. *Rôle et action du Comité International de 1914 à 1916*, Genève, 1917, p. 25.

² Voy. *Ibid.*, p. 27.

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

Le 26 janvier 1916, deux convois de 100 tuberculeux français et de 100 tuberculeux allemands se rejoignaient en Suisse. Dans les mois qui suivirent, 20,000 prisonniers allemands, anglais, belges et français vinrent à leur tour chercher en Suisse la santé et l'oubli de leurs maux. Le premier pas était fait. L'institution nouvelle allait se développer et devait pénétrer bientôt dans d'autres pays ¹.

Dans le courant de l'été 1916, le Comité International proposa aux Croix-Rouges nationales des Etats neutres de pressentir leurs gouvernements sur l'opportunité qu'il y aurait à offrir leur concours aux belligérants pour l'internement des prisonniers invalides.

Il reçut des réponses des Croix-Rouges Néerlandaise, Danoise et Suédoise.

La Croix-Rouge Néerlandaise avait soumis la question à son Gouvernement et demandait les règlements en vigueur en Suisse touchant l'internement des prisonniers de guerre.

La Croix-Rouge Danoise répondit que son Gouvernement, déjà nanti de cette question par l'une des puissances belligérantes, avait institué une commission gouvernementale pour s'occuper de cette affaire.

Enfin la Croix-Rouge Suédoise fit connaître qu'elle s'intéressait à ce projet : des démarches diverses avaient déjà été faites auprès de son Gouvernement, mais la question du logement

¹ Dans l'exposé qui va suivre, il ne saurait être question, bien entendu, de l'internement consenti, mais non offert, de belligérants entrés en armes sur territoire neutre, tels que les équipages des navires allemands au Chili, en Espagne, etc., les patrouilles, les aviateurs, etc. entraînés au delà des frontières au cours des opérations militaires, les 30,000 Belges du siège d'Anvers, qui, réfugiés en Hollande, ont été gardés militairement dans des camps entourés de fils de fer barbelés, non plus d'ailleurs que les évadés de toute nationalité, Russes, Serbes, etc., qui ont afflué aussi bien en Suisse qu'en Hollande, où ils ne séjournaient souvent que temporairement. Seuls seront considérés ici les prisonniers de guerre blessés ou malades, internés dans les pays neutres selon les accords passés entre les belligérants.

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

des prisonniers semblait opposer de graves difficultés à une solution satisfaisante du problème. Il ne serait vraisemblablement pas possible, disait-elle, de recevoir en Suède plus de 800 invalides de chacun des deux camps.

En fait, ce fut la Norvège qui, la première après la Suisse, reçut des internés, comme en témoigne le tableau chronologique suivant :

Suisse : 26 janvier 1916, 100 tuberculeux allemands et 100 français.

Norvège : 10 mars-30 mai 1917, 297 Russes venant d'Allemagne.

19-30 avril 1917, 149 Allemands venant de Russie.

1-6 mai 1917, 144 Austro-Hongrois venant de Russie.

Danemark : 1^{er} mai 1917, 150 Russes,
en mai 1917, 150 Austro-Allemands.

Hollande : 29 décembre 1917, 37 officiers et 184 sous officiers anglais.

* * *

Le nombre des places offertes par la Norvège était de 600, et déjà au premier juillet 1917, 595 internés (297 Russes, 154 Allemands et 144 Austro-Hongrois) se trouvaient dans cette contrée merveilleuse, où les attendaient les soins les plus éclairés et le confort le plus moderne. La population les reçut avec joie. Grâce à l'excellent traitement des médecins, plusieurs d'entre eux se sont complètement rétablis, si bien que, au 1^{er} octobre 1917, 19 officiers et 89 sous-officiers étaient rapatriés en Allemagne en parfaite santé. Immédiatement, après arrivèrent 300 Russes qui prirent leur place. Les délégués de la Croix-Rouge Norvégienne allèrent au devant d'eux à Sassnitz, et les amenèrent par la route adoptée pour ces transports Trälleborg-Hallsberg-Charlottenberg. Ils furent installés dans différentes pensions, dans les vallées de Gudbrandsdalen et de Hedemarken, et la plupart restèrent jusqu'en juin 1918.

Dans le courant de janvier 1918, arrivèrent en deux convois

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

225 Allemands et Austro-Hongrois. Leur séjour fut de courte durée, et, en juin 1918, les derniers internés étaient partis.

* * *

Au Danemark, dès l'année 1915, on se préoccupait de l'hospitalisation des invalides. Le Gouvernement austro-hongrois avait fait des ouvertures au Gouvernement danois à ce sujet, et une commission gouvernementale avait été nommée, dans laquelle la Croix-Rouge était représentée ¹. Pourtant ce n'est que le 1^{er} mai 1917 que sont arrivés les 150 prisonniers russes appelés à bénéficier de l'internement. Ces prisonniers ont été conduits au camp de Horseröd, près d'Elseneur, spécialement aménagé pour les recevoir.

Bientôt après, des Allemands et des Austro-Allemands venant de Russie furent internés comme grands blessés et malades au camp de Hald, dans le Jutland, où, de même qu'à Horseröd, des baraques séparées avaient été construites pour officiers, soldats, infirmiers, ainsi que des bâtiments spéciaux destinés aux cuisines, aux bains, à la lessive, et à la désinfection.

L'accès de ces deux camps n'était pas libre. Ils étaient entourés de fils de fer barbelés et gardés par des factionnaires baïonnette au canon. Les conditions de l'internement au Danemark étaient donc très différentes de celles de l'internement en Suisse, qui ne comportait pas de camps proprement dits. Néanmoins les internés jouissaient d'une liberté assez grande.

Les camps danois avaient été établis de telle sorte que les prisonniers en convalescence pouvaient profiter de l'air fortifiant tout en recevant une nourriture saine. Les tuberculeux furent nombreux, beaucoup étaient gravement atteints ; plusieurs décès se produisirent à l'arrivée. Les malades furent installés dans des baraques, en forêt, à l'abri des vents et orientées au Midi. Les meilleurs soins leur furent prodigués, plusieurs opérations effectuées avec succès, et la rééducation des blessés donna

¹ Voy. *Bulletin international*, T. XLVIII, 1917, p. 82.

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

d'excellents résultats. Les internés les plus valides étaient autorisés à faire des promenades sans surveillance ; ils pouvaient même faire des excursions dans les forêts et sur les bords des lacs avoisinants. On en rencontrait à Byerne, Voborg et Elseneur.

Le camp d'Horseröd fut réservé aux Russes, et celui de Hald aux Allemands, ainsi qu'aux ressortissants de la monarchie austro-hongroise, aux Magyars, Tchèques, Slovaques, Polonais, Italiens, Ruthènes, etc.

Le Danemark pouvait recevoir ainsi dans ces deux camps un effectif total de 400 officiers et 2,000 soldats allemands et russes.

* * *

Par la convention anglo-allemande conclue à la Haye en juillet 1917, il fut décidé d'interner en Hollande 7,500 prisonniers de guerre de tout rang, malades ou blessés, allemands aussi bien qu'anglais.

La Hollande ayant déjà de nombreux internés belges à nourrir, c'est sans doute pour des raisons économiques et des difficultés de ravitaillement que l'internement des malades et blessés dans ce pays n'eut lieu pour la première fois que le 29 décembre 1917, par l'arrivée de 37 officiers et 184 sous-officiers anglais, faits prisonniers par les Allemands à Mons, en août 1914. Les officiers furent internés dans des hôtels à Scheveningue, et les soldats et sous-officiers dans un camp. Le 5 janvier 1918, 43 officiers et 248 sous-officiers les rejoignaient. Dans la même localité des civils anglais, des Hindous, venant des camps d'Allemagne, furent bientôt hospitalisés. Plusieurs furent internés aussi à la Haye.

Quant aux Allemands rapatriés d'Angleterre, soit civils, officiers ou soldats, ils furent internés à Rotterdam, ainsi qu'à Schiedam, Noordwyk et Dieren.

Les internés de Hollande ont joui d'une assez grande liberté. Le sport, les jeux de tennis, foot-ball, hockey, cricket, etc., les concerts, les cinématographes ont été pour tous ces désœu-

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

vrés une source bienvenue de distraction, et tout autour de la Haye et de Scheveningue les internés anglais ont eu l'occasion d'en profiter, ainsi que des nombreuses attractions offertes par les British Y. M. C. A. (Unions Chrétiennes de Jeunes Gens).

* * *

La Norvège, le Danemark, la Hollande ne se prêtaient pas particulièrement aux exigences d'une institution comme celle de l'internement. Dans le premier de ces pays le climat trop rigoureux, dans les autres l'absence de locaux appropriés limitaient considérablement les possibilités. Néanmoins ces trois Etats ont fourni un effort très méritoire et sont parvenus à un résultat remarquable, étant donné les difficultés qu'ils avaient à surmonter.

En Suisse, au contraire, tout concourait à faciliter l'internement. Par le nombre considérable d'hôtels bien aménagés qui s'ouvraient en temps de paix aux touristes, par la beauté classique de ses montagnes, l'air tonifiant des Alpes, les vertus curatives de ses sources naturelles et la multiplicité de ses cliniques, elle était toute qualifiée pour donner asile à des malades et des blessés. Ceux-ci allaient trouver encore, en dehors de ces avantages, le réconfort moral, inappréciable à la sortie d'une longue captivité, d'entendre parler leur propre langue, et l'accueil chaleureux qui leur fut réservé, aux uns comme aux autres, en Suisse alémanique comme en Suisse romande, ajoutait encore aux conditions favorables que ce pays pouvait leur offrir.

On répartit ces internés un peu partout, car tous les cantons en réclamaient. Le Service de l'internement, créé et dirigé par le médecin-chef de l'armée suisse, eut soin de ménager les susceptibilités des différents belligérants, et, tenant compte des

¹ Voy. dans le *Bulletin International*, les chapitres successivement consacrés dès 1916 (T. XLVII, p. 79, etc.) par le Dr Ferrière à ce sujet, sous *Agence internationale, Rapatriement et internement*.

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

zones militaires, il réserva aux Allemands venant de France ou d'Angleterre la partie orientale de la Suisse, soit les cantons de Lucerne, St-Gall, Appenzell, Glaris et Grisons ; aux Français, Anglais et Belges, la partie occidentale, soit les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. L'Oberland bernois, qui forme le cœur du pays, demanda, malgré la différence de langues, à recevoir des internés alliés, et hospitalisa un grand nombre d'Anglais et de Français, mais ceux-ci eurent parfois à regretter de ne pouvoir se faire comprendre de la majorité des habitants.

On trouvera tout ce qui concerne les règlements de l'internement et autres détails dans les rapports de 1916 et 1917 du major Favre sur l'Internement en Suisse ¹, notamment l'indication des régions, des localités, des secteurs et l'énumération des établissements avec le nombre d'internés dans chacun d'eux.

Les tuberculeux allemands furent envoyés à Davos et Arosa, les alliés à Weissenbourg, Montana et Leysin. Des rhumatisants, les uns allèrent à Louèche, à Schinznach, et les autres à Ragaz. Dans l'ensemble du pays, les internés se rétablirent assez rapidement grâce à la nourriture saine et aux soins médicaux. La vie de pension et d'hôtel, toute nouvelle alors pour eux, leur fut aussi salutaire à tous les points de vue ².

Deux ou trois partagent la même chambre, quelques-uns même logent seuls. S'étendre dans un lit, être chez soi tranquille, correspondre sans restriction et recevoir la visite des siens, femme, enfants, etc., constituent pour tous un bonheur inespéré. Il faut avoir parlé à ces hommes dans de telles circonstances pour comprendre toute leur joie, et réaliser l'étendue des bienfaits de l'internement que la Suisse a eu le privilège d'offrir dans une si large mesure et pendant si longtemps. Les

¹ Voy. ci-dessus, p. 159, note 1.

² Les renseignements qui suivent sont encore valables pour les Allemands, les Alliés ayant été presque tous rapatriés (voir la conclusion de cet article).

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

pays d'origine des internés s'étant engagés à renvoyer en Suisse ceux de leurs ressortissants qui s'évaderaient, il fut facile aux autorités militaires suisses d'accorder à tous une assez grande liberté tout en exerçant une certaine surveillance. Chaque interné est en effet laissé libre de ses mouvements dans un rayon déterminé, mais, pour se rendre dans un autre secteur d'internement, il doit auparavant obtenir une permission spéciale de son commandant de place.

Pour le maintien de l'ordre et de la discipline le système du « self government » est appliqué sur une grande échelle. Un sous-officier est chef de secteur et doit faire rapport chaque jour à l'officier suisse, commandant de place ; d'autres sous-officiers sont chefs d'établissement, de chambrée ou d'étage, suivant la grandeur du dépôt.

Les officiers sont séparés de leurs hommes et logés dans des hôtels plus luxueux. Ceux qui font venir leurs familles en Suisse ont la faculté de s'installer avec elles où bon leur semble.

Cependant tous les internés ne peuvent se guérir rapidement, plusieurs souffrent de leurs blessures et exigent de nouvelles opérations. A ceux-là, l'A. S. A. (Institut sanitaire de l'Armée Suisse) ouvre ses établissements. A Lucerne, il est à noter que sur 182 Allemands opérés du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1917, il n'y eut qu'un seul décès à déplorer. De même les hôpitaux de Fribourg, les cliniques de Lausanne, Neuchâtel, Genève, etc. ont soigné un grand nombre d'internés alliés. Les mutilés ont profité de leur séjour en Suisse pour se munir d'appareils orthopédiques, fabriqués généralement par les internés eux-mêmes, ainsi que de prothèses dentaires et de membres artificiels.

Dans les stations de Davos, Arosa, Montana et Leysin, la cure de la chaise longue, l'isolement, l'air salubre de ces lieux élevés offrent à ces malades épuisés les chances les plus grandes de recouvrer leur santé d'autrefois. Bientôt, en été, ils pourront entreprendre de longues promenades, et l'hiver s'adonner aux sports de neige et de glace. Entièrement guéris, ils devront redescendre à la plaine, ou bien seront définitivement

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

rapatriés, afin de faire place à d'autres. N'ayant plus à se soumettre à aucun traitement, ces hommes, valides maintenant, demanderont à travailler et à occuper leurs longues journées. Aussi en automne 1916, fut-il officiellement décidé que tout interné guéri ou rétabli travaillerait ou étudierait. Les uns furent mis à la disposition des agriculteurs pour les travaux immédiats des champs, la réfection des routes, l'exploitation de tourbières, de carrières, etc., les autres furent dirigés vers des ateliers, des usines, des magasins, maisons de commerce, etc.

L'inaction des internés était alors un des problèmes les plus graves de tout l'internement. L'oisiveté en effet, pour ces hommes dans la force de l'âge, éloignés de leur patrie et de leurs familles, présentait un grand danger. Aussi, nombreuses furent les initiatives particulières qui à ce moment s'employèrent à procurer du travail à tous ces désœuvrés. Plusieurs réussirent au delà de toute attente, tels que les ateliers de M^{me} Ormond à Louèche, de M^{rs} Jebb-Scott à Mürren, de M^{lle} Jardinier à Trois-torrents, etc. Dans ce même esprit de philanthropie, le bureau suisse de Secours « Pro Captivis » à Berne ouvrit plusieurs ateliers, mais, en raison même du développement que ceux-ci prirent, les difficultés rencontrées forcèrent la société fondatrice à remettre le soin de leur gestion au Service territorial. Le problème résidait surtout dans l'écoulement des marchandises, qui ne devaient pas entrer en concurrence avec les produits suisses. A l'exemple de ces entreprises privées, le Service de l'internement d'une part, les gouvernements belligérants, par l'entremise de l'Ambassade de France et des Légations en Suisse de l'autre, organisèrent des offices spéciaux pour l'occupation rationnelle des internés. Il semble que dans ce domaine tout pacifique, l'antagonisme, sinon la lutte, va se poursuivre entre les belligérants. C'est à qui ouvrira le plus grand nombre d'ateliers nationaux et s'affirmera par les créations les plus ingénieuses.

A l'imprimerie des internés allemands s'oppose celle des internés français, le *Journal des Internés Français* rivalise avec la *Deutsche Internierten Zeitung* pour le fini typographique

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

et la beauté des illustrations. Les ateliers de menuiserie à St-Gall, de cordonnerie à Stansstadt, de jouets à Vitznau, de métallurgie à Rorschach mettent en valeur l'industrie allemande, tandis que les Anglais ouvrent des ateliers de maroquinerie et de vêtements à Meiringen, de tapis à Gunten, de pianos et d'horlogerie à Seeburg, et que les Français et les Belges fondent des établissements à Interlaken, Champéry, Vevey, Bex, Ballaigues, Clarens, etc.

Tous ces ateliers ne doivent fabriquer que pour l'exportation ; ceux qui s'occupent de menuiserie destinent leurs produits principaux aux pays dévastés par la guerre (Prusse Orientale, Nord de la France, Belgique).

A côté du travail proprement dit, l'instruction tient une large place dans la vie des internés. A ce point de vue, une distinction a dû être établie entre les intellectuels de carrière et les internés généralement habitués aux travaux manuels. Ces derniers, plus nombreux, quelquefois illettrés, suivront des cours d'instruction élémentaire, d'arithmétique, de comptabilité, de leur langue maternelle, d'orthographe, etc. Souvent les enfants d'internés formeront des classes spéciales. D'autres enfin, selon leurs aptitudes, s'inscriront à des cours de dessin, dactylographie, sténographie, langues étrangères, beaux-arts, etc. Les professeurs sont choisis en général parmi les internés ; ce sont des officiers, des sous-officiers et souvent de simples soldats. Quelquefois ce sont des professionnels venus du dehors.

A Davos, à Mürren, des cours universitaires sont donnés aux étudiants, incapables pour raison de santé de suivre ces cours aux universités des villes. A côté des écoles professionnelles suisses déjà établies, des écoles techniques ont été créées par chaque belligérant, à Zurich (architectes), à Château d'Œx (métallurgie), à Seeburg (électriciens), à Vevey (commerce), à Clarens (arts et métiers), Coire (mines), Ermatigen (agriculture), Tavel (motoculture), etc. A Montreux, à Lucerne ce sont des classes de beaux-arts ; à Bâle, une école pour instituteurs et postiers, etc. Aux internés s'ouvrent encore d'autres écoles, les

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

gymnases, les conservatoires de musique et les universités de toute la Suisse.

Les internés guéris et occupés sont disséminés dans tout le pays, et constituent pour celui-ci un élément de vie important. Plusieurs sont heureux de gagner leur pain quotidien, d'autres de pouvoir réaliser quelques économies qu'ils enverront à leurs familles. Aussi est-ce dans une proportion relativement faible que les indisciplinés seront signalés et consignés dans les centres spéciaux de Rossinière, de Duillier, de Kalchrain, incarcérés à la prison de Witzwil, ou, suprême punition des cas les plus graves, renvoyés dans le pays capteur.

A côté des questions matérielles, résolues en général avec discernement par les nombreux officiers et délégués du Service de l'internement de l'armée, une autre activité non moins importante s'imposait dès le début : celle de procurer à ces internés des distractions. Car à côté des devoirs religieux que leur permettait de remplir le dévouement d'aumôniers suisses et étrangers, tous ces exilés éprouvaient le besoin de se réunir, de se divertir et de penser à quelque chose qui les ferait sortir d'eux-mêmes. Dans ce domaine les entreprises ont été nombreuses. Les plus importantes ont été celles des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, ou Y. M. C. A., qui constituèrent deux comités, la Commission romande des Internés, reconnue le 8 février 1916, par le médecin d'armée, pour les Alliés, et la « Deutschschweizerische Internierten-Kommission », agréée le 24 février de la même année pour les internés allemands. Ces deux commissions s'appliquèrent au ravitaillement intellectuel et moral de leurs protégés respectifs et, dans ce but, leur fournirent gratuitement tout le matériel d'école, de correspondance dont ils pouvaient avoir besoin, organisèrent des bibliothèques circulantes, des cours, de fréquentes conférences avec projections et des manifestations spéciales aux fêtes religieuses et nationales. Elles ouvrirent aussi de nombreux foyers et furent grandement aidées dans cette tâche par les Y. M. C. A. des Etats-Unis, pendant que le British Y. M. C. A. entourait les internés anglais d'une égale sollicitude.

L'Internement des malades et des blessés dans les pays neutres.

En ce début d'année 1919, il reste encore en Suisse quelques centaines d'internés alliés, les uns soignés à Leysin, où ils achèvent leurs cures, les autres retenus dans les légations et les consulats. Les Allemands, au nombre de 8,000 environ, n'attendent plus sans doute bien longtemps encore leur rapatriement.

L'armistice du 11 novembre 1918, en effet, a apporté de profondes modifications au régime de l'internement. Avant la fin de décembre, la très grande majorité des internés alliés avaient quitté la Suisse et étaient rentrés chez eux, réconfortés et prêts pour la plupart à reprendre avec une nouvelle énergie leurs occupations d'avant-guerre. A tous ceux qui les ont vus au travail dans les ateliers, les écoles, les universités, ils paraissaient s'être définitivement associés à la vie de la Suisse pour le reste de leurs jours. Beaucoup ont appris à en connaître les institutions, et ont pu apprécier les défauts et les avantages de la plus ancienne des démocraties. Aussi au moment de leur départ, nombreux ont été les témoignages de reconnaissance émue et d'affection réciproque. L'éclosion de tels sentiments n'avait certes pas été entrevue par les premiers qui posèrent le principe de l'internement, ces plénipotentiaires qui en 1906 en avaient admis l'éventualité dans l'article 2 de la Convention de Genève, ni même par ceux qui en poursuivirent la réalisation dès 1915.

Des statistiques établiront plus tard le nombre exact des prisonniers qui ont bénéficié de l'internement en pays neutres, mais ce qu'on peut reconnaître hautement dès à présent, c'est que cette institution est une de celles qui auront le plus fait, au cours de cette terrible guerre, sinon pour préparer la Société des Nations, du moins pour affirmer la fraternité des peuples.